



ÉGLISE CATHOLIQUE
EN CHARENTE
Diocèse d'Angoulême

Le mariage à l'Eglise

Pour se marier à l'Eglise, la première chose à faire, c'est de contacter le service d'accueil de votre paroisse, en principe un an avant la date souhaitée.

Différentes propositions vous seront faites pour préparer votre mariage.

Les couples qui projettent de se marier à l'Eglise doivent prendre contact avec le secrétariat :

Presbytère de Jarnac
28 rue Basse
16200 Jarnac

Tél : 05 45 81 09 00 (de 9h à 13h et 15h à 17h les mardi et jeudi pour le secrétariat. Vous pouvez aussi téléphoner les lundi, mercredi, jeudi ou vendredi de 9h30 à 11h30 pour la permanence d'accueil)

mail : paroisse.jarnac@dio16.fr

©2024 - Diocèse d'Angoulême - 23/11/2024 -

<https://charente.catholique.fr/ouest-charente/paroisses/jarnac/les-sacrements/son-mariage/>